

Affaires courantes

Ce rapport vise à assurer que les Forces armées canadiennes sont en mesure de déceler les menaces à notre souveraineté maritime et d'y répondre. Bien que les tensions entre l'Est et l'Ouest aient diminué de façon remarquable ces derniers mois, nous ne devons pas oublier que les pays du pacte de Varsovie maintiennent une capacité militaire redoutable et que le Canada reste responsable de la sécurité collective avec notre allié nord-américain et les autres membres de l'OTAN.

Dans le même ordre d'idées, nos forces armées sont indispensables à la protection de la souveraineté canadienne contre les menaces toujours plus nombreuses qui pèsent sur nous. Il faut nous défendre contre le trafic de drogues illégales qui mine la structure même de notre nation. Il faut assurer la sécurité de nos pêches et de nos autres ressources marines. Le Canada doit se protéger contre les pollueurs étrangers et canadiens qui enfreignent nos règlements sur l'environnement et il doit être en mesure de se défendre contre les immigrants illégaux.

Nous devons savoir que la plupart des terroristes internationaux sont formés aux méthodes militaires et utilisent du matériel militaire. C'est pourquoi nous devons nous préparer en conséquence. Le Canada doit toujours être en mesure d'exercer une surveillance sur ces activités et d'y répondre au nom de la souveraineté.

Certains de ces dangers sont nouveaux. Ils n'en compromettent pas moins notre souveraineté, et le Canada doit les écarter de manière efficace.

Le comité est d'avis que, pour contrer ces menaces et celles qui pourront survenir dans l'avenir, le Canada doit pouvoir surveiller les incidents sur nos côtes et, afin de couvrir comme il se doit nos vastes territoires océaniques, zones côtières les plus étendues du monde, il doit pouvoir intervenir en comptant non seulement sur des navires de surface et des hélicoptères, mais aussi sur des moyens de détection sous-marins et sur un nombre suffisant d'avions de patrouille maritime.

Le comité est persuadé que les hommes et les femmes consciencieux des forces armées doivent être équipés pour accomplir ce que les Canadiens attendent d'eux, la protection de notre souveraineté nationale. Garantir notre avenir est donc un rôle primordial des Forces armées canadiennes.

Enfin, tous les membres du comité. . .

M. le Président: Le député a bien expliqué le point de vue du comité et il s'est étendu sur la question sans doute plus longuement qu'on ne le fait d'habitude.

[Français]

PRÉSENTATION DU 1^{er} RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT
DU MULTICULTURALISME ET DE LA CITOYENNETÉ

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Comité permanent du multiculturalisme et de la citoyenneté, concernant le recensement de 1991.

PRÉSENTATION DU 2^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT
DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): J'ai également l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent des communications et de la culture.

Ce rapport, unanime, recommande qu'on adopte une loi sur le statut de l'artiste. Cette loi accorderait aux associations d'artistes interprètes, telles que l'ACTRA, l'Actor's Equity et l'Union des artistes, le droit de négocier les ententes collectives au nom de leurs membres.

Ce rapport fut préparé par le sous-comité du statut de l'artiste que j'ai l'honneur de présider. J'aimerais donc profiter, monsieur le Président, de cette occasion pour remercier tous les membres du sous-comité ainsi que ceux du Comité permanent de leur collaboration dans un esprit totalement non partisan. J'ajouterai en ce qui a trait à ces remerciements tout le personnel qui nous a si bien appuyés.

[Traduction]

Le comité demande au gouvernement de donner une réponse détaillée à ce rapport, conformément à l'article 109 du Règlement.

M. Dorin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à propos des observations que le président du Comité des comptes publics a faites il y a un instant en présentant son rapport. Selon lui, deux solutions complexes ont été proposées, mais le gouvernement n'y a pas donné suite. S'il n'y a pas donné suite, c'est en fait parce qu'un autre comité, celui des finances, a trouvé ces solutions inapplicables et l'a dit dans son rapport à la Chambre. Cette opinion était partagée par les trois partis et il est trompeur de. . .

M. le Président: Je ne suis pas sûr qu'il s'agisse d'un rappel au Règlement.